

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 26 FEVRIER 2025

Rapports de délégation

Logiciel périscolaire

DELIBERATION 2025-11

Un nouveau logiciel enfance sera mis en place dès la rentrée de septembre. Un contrat de service d'un an, renouvelable trois fois, a été signé avec la société 3DOuest qui propose un logiciel performant pour un coût très raisonnable (3 795€ pour la mise en service et 1 710€ par an pour son utilisation).

Pumptrack

DELIBERATION 2025-12

Après mise en concurrence de 3 sociétés, le marché pour la création du Pumptrack vient d'être signé, avec l'entreprise HURRICANE TRACKS - SAS HTRACKS GE, pour un montant de 87 725 € HT. Les travaux d'une durée de 15 jours pourront débuter à la mi-mai (en fonction de la météo).

Carrefour Tarency

DELIBERATION 2025-13

Un marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) relative aux travaux d'aménagement du carrefour de Tarency, est passé avec la société AASTUS SARL pour un montant de 1 848 € TTC.



Droit de préemption commercial

DELIBERATION 2025-14

La Commune, après avoir consulté les 2 chambres consulaires, a décidé d'user de la possibilité d'établir un droit de préemption à son profit, sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

L'objectif est de préserver la vitalité et la diversité du commerce de proximité et ainsi favoriser l'animation tant artisanale que commerciale dans le périmètre de sauvegarde défini. En effet, le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales. De plus, si le commerce local, en enrayant le phénomène de disparition des activités de proximité (qui touche de nombreux centres bourgs) peut avoir une fonction économique importante, il est aussi générateur d'une dynamique urbaine, de convivialité, d'animation économique et sociale indispensable à la vie de la commune.

Ainsi, toute cession de fonds de commerce, artisanal, de bail commercial ou de terrains faisant l'objet

de projet d'aménagement commercial, inscrite dans ce périmètre de sauvegarde, devra être subordonnée, sous peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune, qui disposera alors d'un délai de deux mois pour se porter éventuellement acquéreur du fonds, du bail commercial ou du terrain.

Il va de soi que la finalité de la préemption n'est pas que la collectivité conserve la propriété du fonds qu'elle aura acquis, celle-ci devant les rétrocéder, dans un délai de deux ans (pouvant être porté, sous certaines conditions, à 3 ans) à compter de la prise d'effet de l'acquisition, à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. A défaut, et dans le cas où la déclaration préalable aurait fait mention de l'identité de l'acquéreur évincé, ce dernier bénéficie d'un droit de priorité d'acquisition.

Le plan de la zone de sauvegarde peut être consulté plus précisément en mairie et sur le site de la commune.

DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR...

RECRUTEMENTS

POINT TRAVAUX

ADMINISTRATION GENERALE

Fiscalité et archivage

DELIBERATION 2025-15

Mise à disposition d'un outil informatique d'observatoire fiscal

Le progiciel d'observatoire fiscal, dont s'est doté Grand Lac, sera mis gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent. Cet outil permettra de répondre aux demandes de renseignements des contribuables sur leur situation fiscale personnelle, de connaître et comprendre la composition de ses bases fiscales, de renforcer le suivi et l'analyse du tissu fiscal, et de mener un travail conjoint avec l'administration fiscale dans le but d'améliorer l'équité fiscale entre les redevables. De plus, il aidera les communes dans le suivi et l'analyse de leur propre fiscalité et facilitera leurs prises de décision.

Une convention sera donc signée avec Grand Lac afin de bénéficier de l'accès gratuit à ce progiciel.

VIE ASSOCIATIVE

Subvention : Formation Premiers Secours

DELIBERATION 2025-19

L'association « La Biolle Rando » a organisé une formation recyclage aux premiers secours citoyens. Cette action d'intérêt général est largement soutenue par la commune de La Biolle. Il a donc été décidé de participer à cette action en octroyant une subvention à l'association d'un montant de 300 €.



DELIBERATION 2025-18

Mission temporaire d'archivage confiée au CDG 73

Afin de numériser (pour une consultation en ligne) les 14 cartons de nos archives communales actuellement aux archives départementales, une mission temporaire sera confiée à un agent du Centre de Gestion de la Savoie (CDG 73). Cette mission d'une durée estimée de 25 jours, pour un coût de 7 500 €, est détaillée dans la convention signée avec le CDG 73. Le département subventionne cette action à hauteur de 50%.



TRAVAUX

Demande de subvention

DELIBERATION 2025-16

La commission de sécurité a demandé la mise en conformité, sous 3 ans, de la salle polyvalente de l'Ébène. Ces travaux porteront sur :

- La création des cloisonnements coupe-feu dans les réserves,
- La création du désenfumage dans les réserves,
- Le remplacement des portes coupe-feu,
- L'étiquetage et la mise en évidence des organes concourant à la défense incendie.

Par ailleurs, du fait de la présence d'un appartement avec garage, vacant à l'arrière de cette salle, il a été décidé de transformer ce logement d'une superficie d'environ 160 m² en trois logements d'urgence (2 T3 et 1 T2 bis). L'objectif de ce projet est double puisqu'il permet de mettre un équipement public en conformité vis-à-vis de la sécurité incendie et de répondre à une demande en logements.

La région Auvergne Rhône Alpes, au travers du contrat région ville, peut accompagner les collectivités de 2 000 à 20 000 habitants dans leurs projets. Sur la base d'un coût estimatif global des travaux de 416 000,00 € HT, il est demandé 119 600 € de subvention à la Région dans ce cadre.

FONCIER

Acquisition/alignement

DELIBERATION 2025-17

Dans le cadre de la sécurisation des voiries communales et afin de les porter à un gabarit suffisant, la parcelle cadastrée B n° 4273 d'une superficie de 63 m² sera acquise au prix de 5 €/m², conformément au montant pratiqué par la commune pour les acquisitions foncières en bordure de voirie.

RETOUR SUR...

Janvier !

VŒUX DU MAIRE

Vendredi 24 janvier au soir, vous étiez nombreux à venir écouter la municipalité présenter ses vœux. L'occasion de faire un retour sur 2024 et d'esquisser les projets 2025.



REPAS DES AINES

Dimanche 26 janvier, le repas des aînés réunissait près de 150 personnes. Animé par les Patoisants, le célèbre diot / polente local a ravi les convives. Un moment de partage, de chansons et de bonne humeur. Merci à l'ACCA Diane du Meyrieu, à La Biolle Loisirs et aux enfants des écoles pour leur contribution.



CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles suite au décès de Louis GARITTA, âgé de 83 ans, décédé le 01/02/2025.

AGENDA

- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 11 mars à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Conseil Municipal : le mercredi 19 mars à 20h, salle du conseil

Blablathé : tous les jeudis de 14h à 16h, maison des associations

Rencontres intergénérationnelles à la crèche :
1^{er} jeudi du mois de 10h à 11h
Renseignements au 04 79 54 72 21

Cantine partagée à la cantine de l'école à 12h15 :
mardi 11 mars et vendredi 28 mars
Inscriptions au 04 79 54 76 06

EMPLOI

La Biolle recrute !

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

La crèche des P'tits Pompons recherche un agent auxiliaire de puériculture pour rejoindre son équipe. Répartie sur 2 sections, la crèche municipale accueille 28 enfants encadrés par une équipe pluridisciplinaire composée de 10 agents au sein de laquelle vous participerez à l'éveil et au soin des enfants au quotidien.

LE POSTE

Temps partiel : 28h sur 3,5jours.
Statut : Contrat de remplacement pouvant évoluer sur un recrutement pérenne.
Diplôme d'Etat requis.

Candidature par mail : rh@la-biolle.fr

CHARGÉ D'OPERATIONS EN BATIMENTS ET AMENAGEMENTS

La commune recherche un agent technique chargé d'opérations. Sous la responsabilité directe du directeur des services et en étroite collaboration avec les élus. Vous mettrez en œuvre les travaux de construction, rénovation et aménagement de la commune.

Activités principales :

- Mettre en place, conduire et suivre les grands projets de travaux
- Gérer le patrimoine communal en lien avec le centre technique municipal
- Mettre en œuvre et suivre les procédures de passation de marchés publics

LE POSTE

Temps complet : 35h. Télétravail possible sur 1 journée.
Statut : Fonctionnaire ou contractuel.
Grade : Technicien ou Ingénieur.

Candidature par mail : rh@la-biolle.fr



LE POINT TRAVAUX

Les dernières actualités !

EAU POTABLE

Rappel sur Savigny : Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable, Grand Lac dévoie et renouvelle une canalisation au début de la route de Savigny vers le chemin de Grossens. **Du 17/02/2025 au 15/04/2025 : la route de Savigny sera fermée à la circulation sur cette portion.** (L'accès aux riverains sera conservé pendant la durée du chantier)

AMENAGEMENT PAYSAGER

Ebène : Afin de couper le visuel sur la RD 1201 et de favoriser la biodiversité une haie vive sera plantée mi-mars le long de la clôture. Ce travail est mené en collaboration avec les étudiants du lycée agricole de Poisy.

AMENAGEMENT ROUTIER

Chemin des Lauriers : Les enrobés sont actuellement terminés. Seuls les panneaux de signalisation et quelques mobiliers urbains restent à placer pour achever le chantier.

Carrefour de Tarency : Début des travaux normalement pour juillet 2025 avec un achèvement programmé en octobre de cette même année.

AIRE DE STATIONNEMENT ET DE COVOITURAGE SUR LA RD1201



ECO-MOBILITES

Pour les trajets du quotidien, essayez et adoptez un nouveau réflexe !